

Cours II :

Jérusalem et la Terre sainte

Centre de stabilité de la chrétienté arménienne

Introduction

Tradition préchrétienne du pèlerinage arménien

Premiers pèlerinages des Chrétiens d'Arménie

I- Un lieu de pèlerinage sur les traces du Christ [Antiquité tardive]

A- Le voyage d'Euctatos

B- La *Lettre de Macaire de Jérusalem*

C- Traces archéologiques des lieux fréquentés par les Arméniens : inscriptions et mosaïques

II- Un lieu de vie spirituelle et intellectuelle [Antiquité tardive]

A- La liste d'Anastase vardapet et la situation des monastères arméniens

B- L'origine de la liturgie arménienne

C- La production d'œuvres littéraires : théologie, patristique, etc.

D- Les Pères d'Arménie dans le débat christologique

E- L'évolution du débat christologique et ses conséquences locales

III- Une présence pérenne sans cesse confirmée et remise en cause [Moyen Âge]

A- La correspondance du patriarche Modeste et du catholicos Komitas (615)

B- La conquête islamique et la confirmation des possessions arméniennes

C- Les Croisades entre renforcement et marginalisation

IV- Une stabilisation du patriarcat ? [Époque moderne et contemporaine]

A- Structuration de l'espace arménien à l'époque mamelouke et ottomane

B- Circulation des vicaires : soutien aux Églises locales et afflux de donations

C- Remises en causes depuis 1894, 1915, 1921, 1947...

Conclusion : l'héritage spirituel du patriarcat de Jérusalem ?

Corpus de documents

Document 1 : Lucien de Samosate (120-180) <i>De la déesse syrienne</i> , 32	3
Document 2 : Théodoret de Cyr (393-457), <i>Histoire des moines de Syrie</i> , XXVI, 11	3
Document 3 : Pèlerinage en Terre sainte d'Eutactos	4
Document 4 : Lettre de Macaire de Jérusalem au catholicos Vrt'anes	5
Documents 5 à 135 : Corpus des inscriptions arméniennes de Terre Sainte.....	9
Document 136 : La liste d'Anastase Vardapet.....	13
et les monastères arméniens de Terre sainte	13
Documents 139-143 : Les moines de Syrie et de la Palestine chrétienne	17
Documents 144-145 : Correspondance entre le patriarche Modeste et le catholicos Komitas I ^{er}	20
Documents 146-148 : Firmans des califes musulmans en faveur des Arméniens	24

Document 1 : Lucien de Samosate (120-180) *De la déesse syrienne*, 32

« Junon offre aux regards une plus grande variété de formes : dans l'ensemble, c'est bien Junon ; mais il y a chez elle des traits de Minerve, de Vénus, de la Lune, de Rhéa, de Diane, de Némésis et des Parques. [...] Ses vêtements sont couverts d'or, de pierres infiniment précieuses, les unes blanches, les autres couleurs d'eau, un grand nombre couleur de feu : ce sont des sardoines-onyx, des hyacinthes, des émeraudes, que lui apportent les Égyptiens, les Indiens, les Éthiopiens, les Mèdes, les Arméniens et les Babyloniens. »

Document 2 : Théodoret de Cyr (393-457), *Histoire des moines de Syrie*,
XXVI, 11

« Et ainsi, tous arrivant de partout et tout chemin prenant l'allure d'un fleuve, c'est une mer humaine qu'on peut voir se former en ce lieu, où se déversent les fleuves venus de toute part. Car ce ne sont pas seulement les habitants de notre Empire qui affluent, mais encore les Ismaélites, les Perses, les Arméniens qui leur sont assujettis, les Ibères et les Homérites et les peuples qui sont encore plus à l'intérieur de ceux-ci. Il vient aussi beaucoup d'habitants de l'extrême Occident, des Espagnols, des Bretons et des Gaulois qui occupent l'entre deux. Quant à l'Italie, il est en effet superflu d'en parler, puisque, dans Rome la grande, il est devenu, dit-on si célèbre qu'en l'entrée de toutes les boutiques on lui a dressé de petits portraits sur une colonne pour assurer par là aux habitants une sorte de sauvegarde et de protection. »

Document 3 : Pèlerinage en Terre sainte d'Eutactos
Épiphanie de Salamie, †403,
Panarion, ou Pharmacie contre toutes les hérésies
Edition Holl, 1980, p. 80-81
Traduction anglaise Williams, 2009, p. 282-283

40. Contre les archontistes, numéro 20, mais 40 de la série.

1. Une secte, celle des archontistes vient après eux ; elle ne se trouve pas dans de nombreux pays ou alors seulement dans la province de Palestine, mais ils ont transporté leur venin déjà aussi en Grande-Arménie, 2. mais également en Petite-Arménie cette ivraie (mauvaise herbe) a été semée par un homme venu résider sur la terre de Palestine depuis l'Arménie à l'époque de Constantin vers l'époque de sa mort. Cet homme s'appelait Ordonné (Eutactos) mais il était plutôt désordonné dans sa conduite et il avait appris cette mauvaise doctrine puis était retourné dans son pays et l'y avait enseignée. 3. Il l'avait reçue, comme je l'ai dit, en Palestine, comme on reçoit le venin d'un serpent, d'un certain Pierre, un vieillard, indignement appelé Pierre, qui habitait dans la circonscription de Jérusalem d'Eleutheropolis à trois milles de Chebron ; on appelle ce bourg Kapharbaricha. 4. Ce vieillard, au début, portait un vêtement stupéfiant, une charge de faux-semblant : à l'extérieur en effet il était vêtu réellement d'une toison de brebis, mais on ignorait qu'il avait à l'intérieur un loup avec un croc. Il passait en effet pour un anachorète établi dans quelque grotte, lui qui en conduisit apparemment beaucoup à la retraite et qu'on appelait père apparemment à cause de sa vieillesse et de son apparence, et il distribuait ses biens aux pauvres, faisait chaque jour des aumônes. 5. Dans ses premiers temps il appartint à beaucoup de sectes, puis durant l'épiscopat d'Aetius, accusé et convaincu de suivre la secte des gnostiques, il fut démis de son presbytérat (il avait en effet été un jour établi prêtre) et quand ce fut prouvé il fut chassé du pays par Aetius et après son départ il résida en Arabie, à Cocabe, là où les racines des ébonites et des nazoréens avaient commencé comme je l'ai signalé dans beaucoup de sectes au sujet de ce pays. 6. Plus tard, comme revenu à la sagesse, dans sa vieillesse, il fit machine arrière, portant caché en lui-même cet empoisonnement et à l'insu de tous, jusqu'à ce qu'au moment où, à la fin, il fut dévoilé tel qu'il était à partir de paroles qu'il avait chuchotées à l'oreille de quelques uns, il fut anathématisé et blâmé *avec humilité* 7. et il résida le reste du temps dans sa grotte, objet de dégoût pour tous et laissé seul par sa confrérie et la plupart de ceux qui se souciaient de sa vie. 8. Revenu vers ce vieillard, Eutactos, dont j'ai parlé plus haut, si c'est bien lui, parti d'Égypte après avoir reçu la vilaine doctrine du vieillard, avec ce poison comme une marchandise de valeur revient dans sa patrie. Il était en effet, comme je l'ai dit, originaire de Petite-Arménie, près des lieux de Satala ; revenu donc dans sa patrie il souilla nombre de gens de cette Petite-Arménie s'étant attaché à quelques riches par quelque assemblée ainsi qu'à d'autres notables, personnages importants grâce auxquels il fit périr beaucoup de monde là-bas. Assez vite le Seigneur l'effaça de la vie, sauf le fait qu'il avait semé son ivraie (sa mauvaise herbe).

Document 4 : Lettre de Macaire de Jérusalem au catholicos Vrt'anes

Edition et traduction : A. Terian, *Macarius of Jerusalem, Letter to the Armenians, A.D. 335*, New York, 2008.

Synopsis de la Lettre

La Lettre commence par un prologue de trois paragraphes clairement définis :

- 1/ la reconnaissance par Macarius, Archevêque de Jérusalem, qu'il a bien reçu une demande «écrite d'une délégation de prêtres arméniens en visite dans la Ville Sainte, et qui se sont présentés devant une assemblée d'évêques (216.1-218.11)
- 2/ le rapport des prêtres concernant des irrégularités quant au baptême et à la hiérarchie, en regard de ce dont ils ont été les témoins à Jérusalem (218.12-219.11)
- 3/ la réaction générale et la réponse de Macarius et l'assemblée d'évêques adressées à l'évêque Vrt'ans, et à l'ensemble des évêques et prêtres d'Arménie (219.12-221.3) avant de s'attacher à huit questions spécifiques concernant la manière d'administrer les deux sacrements fondamentaux de l'Eglise : le baptême et l'eucharistie (221.4-228.10), qui ensemble constituent le rite d'initiation.

Le sujet est introduit en deux lignes (221.4-6) puis sous la forme de huit questions et réponses – quatre pour chacun des deux sacrements, et traite de :

- (i) la question du baptême des clercs (221.7-222.3)
- (ii) (les réjouissantes périodes du baptême et la signification qui y est attachée) et le lieu et la forme corrects du rituel. (22.4-224.3)
- (iii) La position hiérarchique de ceux qui administrent le rituel (224.4-225.2)
- (iv) De ceux qui sanctifient l'huile pour l'onction (225.3-226.4)
- (v) L'approche de l'eucharistie (226.5-12)
- (vi) L'aspect confessionnel du sacrement (227.1-6)
- (vii) Le pain (et le vin) de l'eucharistie et ceux qui administrent le sacrement (227.7-228.2)
- (viii) La place correcte de ceux qui administrent par rapport aux fidèles laïcs, et les locus de la table et du baptistère (228.3-10).

Quelques omissions résultant de changements dans la pratique ultérieure, ainsi que de falsifications motivées par la théologie sont détectables : l'omission d'un passage complet sur les périodes réjouissantes du baptême et leur signification (223.1), et des omissions moindres mais significatives pour couvrir la question de la coupe mélangée de l'eucharistie. (227.9 et 10)

Celles-ci sont suivies par un épilogue : un paragraphe de conclusion indiquant un questionnement quant aux activités des Ariens, fomentées par un certain Torg, l'évêque schismatique de Basean et Bagrewand (228.11-229.10) et les salutations (229.11).

De Macarius le béni Patriarche de la Ville Sainte de Jérusalem : Lettre canonique aux arméniens.

L'affirmation des ordonnances canoniques de l'Eglise universelle, qu'il ne faut pas transgresser par définition ou ordre.

216 A cause de votre crainte et votre peur de dieu, et votre désir passionné de piété, je me suis hâté ici pour élever vos cœurs dévots et sincères 217 pour qu'ils recherchent la vraie piété, le droit canon juste établi pour l'église universelle et les ordonnances essentielles de dieu, qui doivent être reçues avec grand soin et observées avec une foi inébranlable, par tous ceux qui craignent Dieu. Parmi ceux-là vous ne devriez pas être lent à cause de quelque paresse et devenir indolent ; mais vous devez vous presser par la Grâce de l'Esprit Saint, par la ferveur et l'aspiration de l'amour divin, qui non seulement rend ceux qui (nous) sont proches avides

d'implorer, de rechercher le profit spirituel, mais aussi contraint ceux qui sont dans les parties éloignées du monde de poursuivre avec une envie impatiente et un désir ardent la quête qui plaît à Dieu, même le salut des âmes – gardant à l'esprit la maxime : «Tu ne devras pas hésiter à parcourir un long chemin, s'il y a quelqu'un qui promet de t'enseigner quelque chose de bénéfique ». En fait vous, par vous-mêmes, avez manifesté un tel désir pour les récompenses spirituelles, pour les trésors spirituels, divins et enrichissants, en ayant envoyé une lettre d'une terre distante de vos régions de l'Est à la ville sainte 218 de Jérusalem. Cette (lettre) remise par des révérends prêtres a été présentée à la grande assemblée des évêques qui s'était rassemblée un à un de chaque ville. Devant laquelle apparaissant avec une supplication spirituelle, ils demandèrent une réponse à la lettre. Bien que nous ayons été hésitants, étant emplis par le fait que notre autorité soit moindre parmi les grands tenants de l'Eglise, nous nous sentîmes, pourtant, obligés par la supplication spirituelle et le soucis de ces prêtres aimant Dieu d'écrire et de transmettre à votre sollicitude pieuse les points principaux des ordonnances essentielles de l'Eglise, pour la consolidation de la foi qui ne peut faiblir, et les canons entiers établit par le saint Concile qui a été tenu à cause des hérétiques. Il est essentiel que tous les peuples pieux les acceptent, puisqu'il a aussi été tenu pour établir les ordonnances de l'Eglise.

Nous avons été grandement surpris et étonnés par cela. Quoiqu'il en soit, dans la crainte de Dieu nous n'avons pas hésité à écrire promptement- moi Macarius, Archevêque de Jérusalem, et toute la grande assemblée d'évêques qui sont avec moi- et à envoyer dans vos régions de l'Est, vers vous, révérend chef évêque Vrt'anès 220 et aimant le Christ, et à tout le corps des évêques et prêtres d'Arménie pour administrer le rite du grand sacrement de Dieu avec beaucoup de soin et de révérence, comme il est administré dans l'Eglise Universelle, où le pardon des péchés et le salut des âmes sont accordés par la Grâce de l'Esprit à ceux qui sont baptisés dans les saints fonts baptismaux. Et l'Esprit Saint ne méprise pas ceux qui ont un désir de piété, mais se penche vers eux, descend et sanctifie à travers la vraie profession de foi et au moyen de l'eau des saints fonts baptismaux. Et dans tout cela, il n'est pas correct pour les évêques et le consistoire d'être indolents et lents à baptiser ceux qui souhaitent s'approcher de la piété de la vénération de Dieu. Car ceci est une inquiétude des prêtres et une tâche essentielle des chefs de l'Eglise d'exhorter à la piété ceux qui le veulent, et de leur enseigner par les mots de la doctrine, à renoncer à Satan et à se dédier à Dieu par l'illumination des saints fonts baptismaux, et à ne pas devenir la cause de la perte d'autres personnes en raison de (leur) désobéissance, à travers des choses imparfaites dans le rite du baptême dues à leur paresse en ne conférant pas le rite entier à ceux qui se présentent au baptême dans les saints fonts. L'Eglise Universelle de Dieu administre ce (rite) avec grand soin, en tremblant de joie et sans délais.

Et maintenant nous allons procéder à l'examen de plus près des points mentionnés plus haut, répondant par écrit à votre requête.

[En ce qui concerne le baptême]

- I. S'il est convenable que les diacres pratiquent le baptême et si le sacrement est complet (dans de tels cas).

Qu'il soit connu de votre fraternité qui aime le Christ, que cette autorité appartient aux évêques et prêtres seuls, et qu'il n'est pas juste que les diacres le pratiquent, car ils ne sont que des auxiliaires ; et en conséquence, cela ne leur est pas permis. Et il y a plus concernant cette question : la personne baptisée par eux (les diacres) rendue parfaite ? Il est correct, donc, de se demander si c'est une coutume pour les diacres de baptiser dans une province particulière, et si tel est le cas, 222 il ne peut est tenu responsable parce qu'il a simplement succombé à la coutume de cette province, par ignorance des ordonnances de l'Eglise. Par contre s'il connaissait les ordonnances de l'Eglise et qu'il les a transgressées, alors la punition qui lui sera infligée devra être proportionnelle à sa transgression.

IV Et comment ceux qui doivent être commandés, seront satisfaits du rang qui leur a été assigné ?

A présent, en se réunissant avec le clergé, nous évêques, prêtres et diacres, Moi, Macarius, Archevêque de la ville sainte de Jérusalem, vous transmet ces régulations, qui nous ont été enseignées par les Apôtres, et qui ont été fermement établies pour nous par la tradition des Pères, notamment, comme nous l'avons dit ci-dessus, l'apposition des mains lors du saint baptême est administré par les évêques et prêtres seuls, et (seul) le chef-évêque peut bénir l'huile de la sainteté. Mais en raison de la distance et de lourdes circonstances, à la demande de l'archevêque, deux ou trois évêques peuvent se réunir (pour la bénir). En ce qui concerne les diacres, ils sont des auxiliaires 226 du sacrement. Et l'huile pour l'onction des morts et des malades et pour ceux qui vont être baptisés, sera bénie par les prêtres et les évêques individuellement. Cela a été établi par nos saints Pères, et que personne ne puisse changer la juste règle édictée, à moins de subir leur anathème qui sera déterminé par Dieu.

[En ce qui concerne l'Eucharistie]

V et comment devons-nous nous approcher de la sainte table et du sacrement qui donne la vie ?

Que personne n'ose s'approcher de cette coupe d'immortalité avec un esprit faux, ou un manque de foi, ou avec inconvenance, à moins que la volonté de Dieu ne se change en colère sur la terre. Et il entendra le dicton : « pourquoi continuez-vous à raconter ma justesse quand vous avez méprisé ma discipline ? » (Ps 50 :16-17 ; LXX 49 :16-17). Mais que celui qui s'approche avec des pas justes et la vraie foi soit illuminé et qu'il travaille lui-même à son salut et à celui des autres.

227 VI et comment est-il correct d'administrer ce sacrement ?

Il est nécessaire d'administrer le sacrement qui sauve par le corps et sang du Seigneur avec crainte et soin, et de faire une juste profession de foi, distincte des sacrements pièges des hérétiques, à moins que par la proximité avec les Ariens, « le nom et la vérité de Dieu ne soient blasphémés » (Rom 2 :24), selon les Apôtres.

VII et par quoi doit être guidé l'administration et l'accomplissement du sacrement ?

Le pain saint doit être amené sur la table, chaud – selon la tradition des Apôtres ; et (la coupe) incorruptible- sans aucun mélange : « car nous sommes rachetés non pas par des choses corruptibles, mais par le corps (et le sang) incorruptible de l'Agneau pur et sans tache » (1Pet 1 :18-19). Et 228 et cela doit être préparé jusqu'à la table par les diacres, mais ce qui est accompli dessus la table doit l'être par les prêtres.

VIII et comment la table du sacrement doit-elle être positionnée, et (qu'en est-il) des partitions ?

La table d'expiation est derrière le voile, où l'Esprit Saint descend, et les fonts baptismaux sont à côté dans le même compartiment, et en marque d'honneur sont placés à droite. Et le clergé dans ses différents rangs rend son culte (là) et la congrégation de l'autre côté du voile, et les catéchumènes écoutent à la porte. A moins que ces partitions soient effacées par les entorses à la règle, que chacun reste à sa propre place irréprochable.

[Epilogue]

(IX) Cette injonction concernant la foi et les ordonnances de l'Eglise, je vous les transmets en accord avec vos supplications, et nous prononçons un anathème sur ceux qui seront d'esprit opposé. Car en ayant reçu la Grace les uns des autres par l'apposition des mains, nous ne tolérons pas de manquement, et nous n'estimons pas non plus que les offices justement ordonnés par l'Eglise soient égaux en honneur. Et nous réprimandons ces personnes avides de gloire, qui soutiennent une opinion opposée, comme cela nous a été

rapporté de Torg, Evêque de Basée et Bagrewand, qui pendant une courte période s'est uni aux Ariens, puis s'est repenti par le remords, et a maintenant encore une attitude insolente (étant) évêque seulement avec un siège, et s'accordant à lui-même les honneurs (réservés) à un archevêque, et qu'il n'est pas digne de recevoir. Car les Pères n'ont transmis aucune de ces perversions introduites dans l'Eglise, et il n'est pas convenable de (le) regarder (comme) un égal – à moins qu'il n'atteigne l'honneur du siège par l'appel (divin). Donc vous devez gentiment rappeler de telles personnes à l'obéissance, mais s'il persistait dans cette voie, il faudrait l'écarter comme un étranger (cf. Mt 18 :15-17)

Toutes les églises vous saluent. Portez-vous bien dans le Seigneur, en étant droit et juste dans la foi. Amen.

Documents 5 à 135 : Corpus des inscriptions arméniennes de Terre Sainte

[Jérusalem]

Inscr. 1

« *ՏՐ ՈՂՈՐՄԵԱ*
ՏՐՏՐՈՅ ԵՒ ՍՈՐԲ
ՅԱՐՈՒԹԻԻՆ
[Յ]ԻՇԵԱ¹. »

Seigneur aie pitié de Tiratur et (de) la sainte Résurrection. Souviens-toi !

Inscr. 2

« *Θήκη διαφέρουσα τῆ ὀσιωτάτ[η], Χαρατ[η], ἡγουμ[ένη] τοῦ εὐαγ[οῦς], μο[ναστερίου] τ[ῶ]ν Ἀρμενισ[σῶν]².* »
La tombe appartenant au très sainte Charate, Higoumène de l'Annonciation, Monastère des Arméniens.

Inscr. 3

« *ԱՅՍ ԴԻՐ Է ԵՐԱՆԵԼԻՈ[Յ] ՇՈՒՇԱՆԿԱՆ ՄԱԻՐ ԱՐՏԱԻԱՆԱՅ ՀՈՈԻ (ԺԸ)³* »

Ceci est la tombe de la bienheureuse Chouchanik, mère d'Artawan, le 18 <du mois de> Hori

Inscr. 4

« *ԱՅՍ [Յ]ԻՇԱՍԱԿԱ*
-ՐԱՆ Տ(ԵԱՌ)Ն ՅԱԿՈՎԲԱՅ
ՈՐ ԵՂԵԻ Ի ՁԷՐՆ ԽՆ-
ԴՐԵԼՈՅ⁴. »

Ceci est le monument (funéraire) de Monseigneur Jakop, érigé à sa demande

¹ Stone, 1997, p. 342 = Stone, 2006, p. 739.

² La seule mention de cette mosaïque que nous connaissions est celle qui se trouve dans Hintlian, 1989, p. 14.

³ Clermont - Ganneau, 1899, I, p. 329-334 ; Vincent – Abel, 1926, II, pl. XLIII ; *DACL*, VII/2 (1927), c. 2356 ; Anastase, éd.-trad. Sanjian, 1969, p. 289-290 ; Narkiss, 1979, p. 21-23 ; Hintlian, 1989, p. 13, n° 3 ; Greenwood, 2004, p. 90, B. 2.

⁴ Clermont - Ganneau, 1899, I, p. 335 ; *DACL*, (1927), col. 2356 ; Anastase, éd.-trad. Sanjian, 1969, p. 289 ; Narkiss, 1979, p. 24-25 ; Hintlian, 1989, p. 13, n° 1 ; Stone, 2002, p. 203, fig. 6 ; Greenwood, 2004, p. 90, pl. B. 3.

Inscr. 5

« ԲԱՐԵԽԱԿ ՈՒՆԵԼՈՎ
ԱՌ Ա(ՍՏՈՒԱ)Ծ ԶՍՈՒՐԲ Է-
-ՍԱՅԻ ԵՒ ԶԵՐԱՆԵԼԻ
ՀԱՐՍՍ ԵՍ ՎԱՂԱՆ Ա-
-ՐԱՐԻ ՎԱՄՆ ԹՈՂՈՒ-
-ԹԵԱՆ ՄԵՂԱՅ ԶՅԻ-
-ՇԱՏԱԿԱՐԱՆՍ ԶԱՅՄՔ »

Ayant pour intercesseurs devant Dieu saint Esaïe et les Pères bienheureux, moi, Vałan [sic], ai fait ce monument pour le pardon de <mes> péchés.

Inscr. 6

« ՎԱՄՆ ԱՂԱԻԹԻՑ ԵՒ ՓՐ-
-ԿՈՒԹԵԱՆ ԹԵԻԱՅ Ա-
-ԲԱՍՈՒ ԵՒ ՄՈՒՐԿԱՆՔ⁶ »

Pour les prières et le salut de T'ewas, Abas et Mourkan

Inscr. 7

« + ԶՈՉԻԿ
ՇՈՒՇԱՆ
ՄԱՐԻՆ⁷ »

Djodjik Chouchan Marin (noms propres).

Inscr. 8

« ՊԻԿԻՈ
ԹԱՅՐԻՔ⁸. »

Inscr. 9

« ՎԱՄՆ ՅԻՇԱՏԱԿԻ ԵՒ ՓՐԿՈՒԹԵԱՆ »

⁵ Clermont - Ganneau, 1899, I, p. 334 ; *DACL*, VII/2 (1927), col. 2356 ; Avi-Yonah, 1932, p. 168 et no. 19 ; Anastase, éd.-trad. Sanjian, 1969, p. 290 ; Hintlian, 1989, p. 14, no. 4 et Greenwood, 2004, p. 90, no. B. 4.

⁶ Clermont - Ganneau, 1899, I, p. 334 ; *DACL*, VII (1926), col. 2356 ; Avi-Yonah, 1932, p. 169 n° 120 ; Anastase, éd.-trad. Sanjian, 1969, p. 290 ; Hintlian, 1989, p. 14, no. 5 ; Greenwood, 2004, p. 90-91, no. B. 5.

⁷ Anastase, éd.-trad. Sanjian, 1969, p. 289 ; Hintlian, 1989, 13, n° 2 et Stone, 2002, p. 204.

⁸ Stone, 2002, p. 204, n. 3 et Mouraviev, 2010, p. 126.

ԱՄԵՆԱՅՆ ՀԱՅՈՑ ԶՈՐՈՑ ԶԱՆՈՒԱՆՍ Տ(Է)Ր ԳԻՏԷ՞9 »

À la mémoire et pour le salut de tous les Arméniens dont le Seigneur connaît les noms.

Inscr. 11

« *ՊԵՏՐՈՍԻ ՍՈՐՍԱՅԻՈՅ* - Petros de Sotac' » (Inscr. 10) et d'« *ԱՔԵԼ*[- Apel¹⁰ »

Inscr. 12

« *ԵՍ*

ԵԻՍՏՍԹ ԵՐԷՑ Ա.

ՐԿԻ ԶՅԱԻՃԱՊԱԿԱ

ՈՐ ՄՏԱՆԷՔ Ի ՏՈՒՆՍ ԶԻՍ

ԵԻ ԶԵՂԲԱՅՐ ԻՄ ԶՂՈՒ

ԿԱՍ ՅԻՇԵՑՔ Ի

Ք[ՐԻՍՏՈ]Մ¹¹. »

Moi, Eustathe l'aîné, j'ai fait cette mosaïque. Vous qui entrez dans cette maison, souvenez vous de moi et de mon frère Loukas, dans le Christ.

Inscr. 14

« *ՅԻՇԵԱՅ (?) ՊԵՏՐՈՍ ՈՐ ԱՐԱՐ ԵԻ ՅՈՀԱՆ ՈՐ ԵՏ*

ԱՌՆԵԼ ԶԻԱԶԱ ԶԱՅԱ¹². »

Souviens-toi (?) de Petros qui a fait cette croix et de Yohan qui l'a commandée.

Inscr. 15

« *Գ Գ Ա Բ¹³* » (gravées)

Inscr. 16

« *† ԳՐԻԳՈՐ Ն.. ՔԱ - † Grigor N...Ch[risto]s¹⁴* »

⁹ Clermont-Ganneau, 1899, I, 336-337, 513 ; Diehl, 1925, I, p. 227 ; *DACL*, VII/2, (1927), c 2355 ; Avi-Yonah, 1932, p. 171-172, n° 132 ; Anastase, éd.-trad. Sanjian, p. 1969, 288-289 ; Hintlian, 1989, p. 14, n° 5 ; Der Nersessian, p. 1977, fig. 44 et 45 ; Narkiss, 1979, p. 26-28 ; Stone, 2002, p. 203-219, fig. 9 ; Greenwood, 2004, p. 89, pl. B.1.

¹⁰ Stone, 1993, p. 15-26 ; Stone, 2002, p. 206 et Stone – Kouymjian – Lehmann, 2002, p. 52, n. 197.

¹¹ Stone, 2002, p. 206, pl. 7 ; Greenwood, 2004, p. 91.

¹² Clermont-Ganneau, 1899, p. 336 ; Stone, 2002, p. 209-211.

¹³ Stone, 2002, p. 206.

¹⁴ Stone – Amit - Seligman – Zilberbod, 2011, p. 232-233.

[Nazareth]

Inscr. 16

« Անանիս (Տ)Արեմարդ Խ

]Իենր

Դ-Վթ

Սր¹⁵. »

Anania (t)aremard (?) x (?)

]řenr (?)

D(a)w(i)t'

sr (?)

Inscr. 17

« ԲԱԲ]ԳԵՆ¹⁶ »

Bab]gen

[La péninsule du Sinai]

Inscr. 18 à 130 réparties ainsi d'après l'édition de Michael Stone :

<i>Wadi Maghara, paroi de l'entrée</i>	<i>M Arm 1</i>
<i>Wadi Mukatab</i>	<i>M Arm 2-5</i>
<i>Wadi Leja</i>	<i>L Arm 1-4</i>
<i>Entrée du mont Sinai</i>	<i>S Arm 1, 26-27</i>
<i>Du mont Sinai</i>	<i>S Arm 2-25</i>
<i>Portes du mont Sinai</i>	<i>S Arm 28-31</i>
<i>Wadi Haggag, paroi III</i>	<i>H Arm 1-62</i>
<i>Wadi Haggag, paroi V</i>	<i>H Arm 63-72</i>
<i>Wadi Haggag, paroi III</i>	<i>H Arm 73</i>

¹⁵ Bagatti, 1967, n° 1; Stone 1990-1991, p. 315-320, 322-324 et Stone 1996-1997, p.334-336.

¹⁶ Bagatti, 1967, n° 8 et Stone 1990-1991, p. 321-324.

Document 136 : La liste d'Anastase Vardapet et les monastères arméniens de Terre sainte

Problèmes de la transmission du texte :

Liste d'Anastase le Vardapet Extraits	Citation de Movsēs Dasxuranc'ï Histoires des Albaniens du Caucase, II, 52
<p><i>D'après l'édition d'Avédis Sanjian fondée sur six manuscrits dont le plus ancien est le ms. du mat. 9622, 1589</i></p> <p>n°2 : le monastère de Pand, dédié à saint Karapet (Jean-Baptiste), situé à l'est, sur le mont des Oliviers, construit grâce aux fonds royaux et nommé d'après la sainte cathédrale de Vařarřapat</p> <p>n°3 : le monastère des Meřay, dédié aux quarante saints, puis occupé par les musulmans.</p> <p>n°4 : le monastère de Batin de řirak, appelé plus tard « lieu des moines à capuchon ». Il doit s'agir du véřar, ce couvre-chef pointu, caractéristique des ecclésiastiques arméniens.</p> <p>n°57 : le monastère des Kařanduac'ï, dans le même voisinage.</p> <p>n°59 : le monastère d'Arc'ax, vers le sud.</p> <p>n°58 : le monastère de saint Georges de Marasay, dans le même voisinage, vers le sud.</p> <p>n°60-62 : trois autres monastères albaniens, maintenant occupés par les musulmans.</p>	<p><i>À propos des monastères construits au nom des albaniens du Caucase à Jérusalem, d'après ce que l'on apprend dans la lettre du bienheureux Anastase à Hamasasp Vahan Mamikonian</i></p> <p>A : le monastère de Pand, situé du côté est, vers le mont des Oliviers, construit par un certain ermite appelé Panon, d'Albanie du Caucase, et tenu à présent par un prêtre d'Albanie du Caucase, appelé Pierre.</p> <p>B : le monastère de Mrav dédié aux quarante saints (martyrs), près du même endroit et à présent occupé par les Arabes.</p> <p>C : le monastère de Partaw, le saint ... de Dieu, de la Tour de David, la moitié est à présent occupée par une femme appelée Mariam de řamk'or et l'autre moitié est occupée par les Arabes.</p> <p>D : le monastère de deux de Kařankat, dans le même voisinage, qui est à présent dirigé par Theodoros, qui est un chrétien arabe, fils d'Abraham, le scribe de Abu'l Kami, de Ařiovit, de (la cité de) Zariřat ; [qui est occupé à présent par les méchants et mauvais Arabes.]</p> <p>E : le monastère d'Arc'ax, [dédié au] saint porteur de Dieu], situé au sud de Saint-Etienne, à présent entièrement entre les mains des Arabes</p> <p>F : le monastère d'Amaras, [dédié à] Saint Grégoire, à présent dirigé à moitié par une femme du nom de Grégori et pour l'autre moitié dirigé par les Arabes.</p> <p>G-I : trois autres monastères, dont les noms sont inconnus, occupés par les musulmans.</p>

I- La ville de Jérusalem

La liste du *vardapet* Anastase mentionne vingt-deux monastères au sein même de la ville de Jérusalem ; nous les signalons en conservant leur numéro d'ordre dans l'édition critique d'Avédis Sandjian afin de faciliter les éventuelles vérifications.

n°22 : le monastère de Gazawun situé dans la cité quand on rentre par la porte du Saint-Sépulcre, dédié aux saintes Hrip'imē et Gayianē.

n°23 : le monastère des Kamsarakan, dédié à saint Grégoire Illuminateur, construit par les Arsacides.

n°27-30 : quatre autres monastères près de Siloé.

n°31 : le monastère des Karnac'i, construit par Smbat Bagratuni.

n°32 : le monastère des Sahaṛuni, au même endroit, appelé K'aruwank', nommé d'après le frère du Seigneur, qui a été décapité.

n°38 : le monastère des Varažnuni, près du temple de Salomon.

n°39 : le monastère des Vanandec'i, à peu près au même endroit.

n°40 : le monastère des Tayec'i, à peu près au même endroit.

n°45 : le monastère de saint Jean, en entrant par la porte du saint Sépulcre ; à présent propriété des Géorgiens.

n°56 : le monastère de Batur, nommé d'après la sainte Mère de Dieu, près de la tour de David.

n°57 : le monastère des Kaṭanduac'i, dans le même voisinage.

n°58 : le monastère de saint Georges de Marasay, dans le même voisinage, vers le sud.

n°59 : le monastère d'Arc'ax, vers le sud.

n°60-62 : trois autres monastères albanais, maintenant occupés par les musulmans.

II- Autour des remparts de Jérusalem

D'après la liste du *vardapet* Anastase, les environs immédiats de la Ville sainte sont le lieu de la plus forte concentration d'édifices religieux arméniens.

n°1 : le monastère de Pierre, hors de la cité de Siloam, appelé le lieu des Lamentations de Pierre, construit grâce aux fonds royaux.

n°2 : le monastère des Pand, dédié à saint Karapet (Jean-Baptiste), situé à l'est, sur le mont des Oliviers, construit grâce aux fonds royaux et nommé d'après la sainte cathédrale de Vataršapat.

n°3 : le monastère des Mežay, dédié aux quarante saints (puis occupé par les musulmans).

n°4 : le monastère de Batin de Širak, appelé plus tard « lieu des moines à capuchon ». Il doit s'agir du vëtar, ce couvre-chef pointu, caractéristique des ecclésiastiques arméniens.

n°5 : le monastère de Saint-Georges, à présent en ruine (une église près de la porte de David ?).

n°6 : le monastère de Noravank, près de la tombe du prophète Isaïe.

- n°7 : le monastère du bienheureux Xat, dans la vallée de Josaphat, près de Gethsemani.*
- n°8 : le monastère Saint-Polyeucte, au nord, construit par un tétrarque d'Arménie.*
- n°9 : le monastère des Arcruni, nommé d'après saint Georges.*
- n°10 : le monastère des Zarehawan, situé hors de la cité.*
- n°11 : le monastère des Mamikonian, dédié à saint Karapet (Jean-Baptiste).*
- n°12 : le monastère des Gugarac'i.*
- n°13 : le monastère du Préfet, construit vers le même endroit et appelé Saints-Serge-et-Bacchus.*
- n°14 : le monastère des Siwni, dédié à saint Georges, alors détruit.*
- n°15 : le monastère des Rštuni, qui est utilisé comme une léproserie tenue par des moines arméniens, situé dans le même endroit.*
- n°16 : le monastère des Xorxovuni, à peu près au même endroit*
- n°17 : le monastère des Eric'avank', près de la porte de David (ou Jaffa), dédié à la Sainte-Mère-de-Dieu.*
- n°18 : le monastère des saints Levondian.*
- n°24 : le monastère des Amatuni, dans le secteur du mont Sion.*
- n°25 : un autre monastère des Amatuni, où vivent des nonnes, dans le secteur du mont Sion.*
- n°26 : le monastère des Mamikonian, dédié à saint Karapet, dans le même secteur.*
- n°37 : le monastère des Kotayec'i, sur le mont des Oliviers, où notre Seigneur Christ a prêché les neuf béatitudes à ses disciples.*
- n°41 : le monastère des Mokac'i, dans le voisinage de Gethsémani.*
- n°46 : le monastère de Kotb dans le même voisinage, maintenant propriété des Grecs.*
- n°47 : le monastère des Santuni, à présent en ruine.*
- n°48 : le monastère des Arsacides, à présent en ruine.*
- n°49 : un autre monastère vers l'est.*
- n°50 : le monastère de Derjan.*
- n°51 : le monastère des Siwni, vers l'est.*
- n°52 : un autre monastère des Siwni, dans la vallée de Josaphat.*
- n°53 : un autre monastère des Siwni, dans la vallée de Saba.*
- n°54 : un autre monastère des Siwni, dans la vallée de Josaphat.*
- n°55 : un autre monastère des Siwni, maintenant occupé par les musulmans.*
- n°63-65 : trois autres monastères, construits hors de la ville.*
- n°66 : le monastère des Tašrac'i, dédié à saint Georges, construit par les Arsacides.*

n°67-70 : quatre autres monastères hors de la cité, construits par les Mamikonian.

III- L'itinéraire de l'est (Béthanie, Jéricho, la vallée du Jourdain, la mer Morte)

IV- L'itinéraire du sud (Bethléem, Mambré, Hébron)

Seuls deux établissements sont mentionnés vers le sud par Anastase, tous deux se rapportant à la ville de Bethléem :

n°20 : le monastère des Anjevaci, dédié à saint Ananias, près de Bethléem (10 km au sud de Jérusalem). Il s'agit peut-être des saints Ananias, Azarias et Misaël de Babylonie.

n°21 : le monastère des Arsacides, dans la ville de Bethléem, près de Bethesda (?).

V- L'itinéraire au nord, (la Samarie, Nazareth, le mont Thabor)

L'itinéraire qui, partant de Jérusalem, se dirige vers le Sud, est marqué par deux lieux importants : la ville de Nazareth et le mont Thabor. La liste d'Anastase mentionne sept monastères dans cette région.

n°33 : le monastère des Pahlawuni, qui est du côté du mont de Galilée (mont Méron).

n°34 : un autre monastère des Anjevaci dans la même région.

n°35 : un autre monastère des Patakuni, dans la même région (alors occupé par les musulmans).

n°36 : le monastère des Quarante martyrs dans la même région.

n°42 : le monastère des K'ajberuni, qui est du côté du mont de Galilée.

n°43 : le monastère des Saharuni, qui est dans la même région.

n°44 : le monastère des Matazean, aujourd'hui propriété des Grecs.

VI- La péninsule du Sināï

VII- L'Égypte

Document 137 : inscription de Khosrow à Thèbes

« Χοσρός Ἀρμένιος ἰδὼν ἐθαύμασα - Moi, Khosrow d'Arménie, j'ai vu et admiré. »

VIII- La Syrie

Document 138 : colophon de David de Taron

Colophon de la trad. arménienne de l'*Homélie de la naissance du Sauveur* de Basile de Césarée :

« *Le traducteur David de Taron transposa cette homélie du grec en langue arménienne en la ville de Damas par ordre de Hamazasp, seigneur des Mamikonians, le curopalate ; et que la bénédiction du Seigneur soit sur eux. »*

Documents 139-143 : Les moines de Syrie et de la Palestine chrétienne

Bibliographie :

Cyrille de Scythopolis, *Les moines d'Orient*, Les moines de Palestine, trad. A. J. Festugière, Paris, Éditions du Cerf, 1961-1965, III vols.

Bernard Flusin, *Miracle et histoire dans l'œuvre de Cyrille de Scythopolis*, Paris, Études augustiniennes, 1983.

Eduard Schwartz, *Kyryllos von Scythopolis*, (editio princeps) Leipzig, J. C. Hinrich Verlag, 1939.

Jean d'Éphèse, Vies des bienheureux orientaux, in *Anecdota Syriaca*, éd. Jan Pieter Nicolaas Land, vol. II, p. 1 à 288 (Leyden, 1868) ; et *Patrologia Orientalis*, éd. Ernest Walter Brooks, t. XVII, fasc. 1, p. 1-307 (Paris, 1923), et t. XVIII, fasc. 4, p. 513-698 (Paris, 1924).

Théodoret de Cyr, *Histoire des moines de Syrie*, vol. 234 (I-XIII, bilingue), vol. 257 (XIV-XXX et Traité sur la charité, bilingue), trad. Jean-Noël Guinot

Voc : laure (en grec *λαύρα*) : monastère où les moines passaient une vie solitaire dans des cellules individuelles cinq jours par semaines, ne se réunissant que le dimanche pour célébrer les offices religieux et recevoir les biens nécessaires à leur subsistance. Elles offraient une voie médiane entre l'ermitage et la communauté.

Plan :

I- Euthyme de Mélitène

« Quand notre père Euthyme eut commencé d'organiser en laure son ermitage, alors que les douze frères avec lui étaient extrêmement réduits dans leurs ressources, Domitien ayant été nommé par lui économe pour la première année, il arriva qu'une foule d'Arméniens au nombre d'environ quatre cents, descendant de la ville sainte au Jourdain, dévièrent de leur route sur la droite et arrivèrent à la laure comme si la chose avait été convenue, sous la conduite, je pense, de la Providence, pour qu'éclatât la vertu et la grâce dont Dieu le favorisait. A leur vue, le vieillard appelle Domitien et lui dit : « Prépare à ces gens de quoi manger. » L'autre répond : « Honoré père, le cellier n'a pas de quoi rassasier dix personnes. Comment puis-je donner du pain à une si grande foule ? » Le divin Euthyme, rempli d'une grâce prophétique, lui dit : « Va comme je t'ai dit, car voici ce que déclare l'Esprit-Saint (4 Rois 4, 44) : ils mangeront et laisseront des restes ». Étant donc allé à la petite chambre que certains nomment cellier aux pains, où se trouvaient quelque peu de pains, Domitien ne put en ouvrir la porte car la bénédiction divine avait rempli la chambre jusqu'en haut. Il appela donc quelques gens, arracha la porte, et les pains se répandirent hors de la chambre. Il y eut la même bénédiction sur le vin et sur l'huile. Tous mangèrent et furent rassasiés, et de trois mois on ne put fermer la porte de la chambre. Car de même que Dieu, par la voix du prophète (4 Rois 7, 14), accorda que le vase de froment et la fiole d'huile se renouvelassent pour la veuve hospitalière, de même aussi gratifia-t-il le zèle hospitalier de ce saint vieillard d'une provision toujours égale de dons bénis. Saisi d'admiration, Domitien se jeta aux pieds du maître, le suppliant de lui pardonner, car il n'avait péché que par faiblesse humaine. Le vieillard le releva et lui dit « Mon fils, celui qui sème en bénédiction moissonnera aussi en bénédiction (2 Co 9, 6). Ne négligeons donc pas l'hospitalité. Car c'est par elle, dit l'Apôtre (He 13, 2), que certains à leur insu ont donné hospitalité à des anges. Sois bien assuré, en outre, que si vous et vos successeurs vous accueillez avec foi et traitez dignement tous les étrangers et frères qui vous visiteront, le Seigneur

ne laissera pas ce lieu dans le manque, depuis ce jour jusqu'à la fin des siècles. Car c'est par un tel sacrifice qu'on se rend agréable à Dieu¹⁷. »

II- Sabbas

« Vers ce temps on reçut à la laure un homme inspiré de Dieu et orné de charismes divins, Arménien de naissance, nommé Jérémie ; il amenait avec lui deux disciples de mêmes mœurs et combattant le même combat, nommés Pierre et Paul. Notre père Sabbas se réjouit fort de leur venue, car c'étaient des hommes pieux, et il leur donna une grotte et une petite cellule au nord de la grotte où il avait demeuré d'abord quand il était seul au ravin. En outre il leur permit de célébrer en langue arménienne l'office canonial le samedi et le dimanche dans le petit oratoire. Et ainsi, peu à peu, les Arméniens s'accrurent dans la laure. L'un des disciples susdits du bienheureux Jérémie, Paul l'inspiré, se distingue jusqu'aujourd'hui dans la Très Grande Laure par ses vertus chères à Dieu ; on raconte beaucoup de choses merveilleuses à son sujet, et c'est lui qui m'a transmis un grand nombre des faits contenus en cet ouvrage¹⁸. »

III- Jean l'Hésychaste

IV- Théodosios

« Ce bienheureux en effet, plus orné de sagesse que Béséléèl, l'architecte de la divine Tente (Ex 31, I-II, 35, 30), dans la mesure où il ne s'agissait là-bas que d'un service matériel, ombre du vrai, alors qu'on rend ici, au Maître de l'Univers, le service spirituel qui est le vrai, bâtit à l'intérieur du monastère quatre églises : l'une dans laquelle en langue grecque, à part des autres, la masse des pères offre à Dieu, comme il est écrit (Ps 49, 14), « l'ensemble de la louange » ; une autre dans laquelle, en leur langue propre, la race des Besses rend au Très-Haut son tribut de prières ; une autre dans laquelle les Arméniens, perpétuellement occupés à chanter des hymnes en leur langue, font monter ce chant vers le Maître Universel ; une autre dans laquelle les frères torturés par le démon impur, desquels nous avons fait mention plus haut, présentent au Christ Sauveur, avec les pères consacrés à leur service, l'hymne de reconnaissance, et peut-être ne leur reste-t-il juste assez de bon sens que pour cette fonction même pour laquelle précisément ils sont nés¹⁹. »

V- En Syrie

« Ce Théodotos, qui était originaire d'Arménie, avait observé cette communauté d'ascètes; il commença par se mettre au rang des subordonnés en obéissant au grand Théotecnos qui tenait la barre. Puis, lorsque Théotecnos eut émigré, comme je l'ai dit, il occupa la présidence et brilla de tant de qualités qu'il obscurcit presque la réputation de ses prédécesseurs. Par exemple, le désir de Dieu le travaillait et le transperçait de traits si nombreux, si forts, que, jour et nuit, il répandait des larmes de componction. Il était rempli aussi d'une grâce charismatique

¹⁷ *Vie de saint Euthymios*, éd. Schwartz, 1939 p. 27-28 et trad. Festugière, 1963, III/1, p. 81-82.

¹⁸ *Vie de saint Sabas*, éd. Schwartz, 1939 p. 105, et trad. Festugière, 1963, III/2, p. 32.

¹⁹ *Vie de Théodore le Cénobiarque*, éd. Usbner, 1890, p. 45 et trad. Festugière, 1963, III/3, p. 127.

si puissante que, lorsqu'il priait, les assistants se taisaient tous, uniquement attentifs à ses saintes paroles, car ils pensaient que les entendre était la meilleure prière. Y a-t-il un cœur d'acier qui, devant une expression si sincère, ne se soit laissé attendrir et n'ait amolli son inflexible résistance pour se mettre au service de Dieu?

C'est ainsi qu'augmentant chaque jour sa richesse et accroissant de pareils biens ses trésors incorruptibles, après avoir conduit son troupeau pendant vingt-cinq ans, parvenu à une belle vieillesse, il fut réuni à ses pères, comme dit la Sainte écriture, après avoir passé les rênes à Théotecnos son neveu, mais son frère par sa manière de vivre²⁰. »

²⁰ Théodoret de Cyr, V, 7, éd.-trad. Canivet – Leroy-Molinghen, 1977, p. 338-341.

Documents 144-145 : Correspondance entre le patriarche Modeste et le catholicos Komitas I^{er}

Sebēos, VII^e siècle, *Histoire d'Héraclius*, chapitre 35

Édition Abgaryan, 1979, p. 116-118

Traduction française Macler, 1904, p. 70-73 et anglaise Thomson, 1999, p. 70-72 = ACA, IV, 2005, p. 512-514

Lettre du patriarche Modeste au catholicos Komitas I^{er}, vers 620

« A mon très excellent et bienheureux Seigneur, au pieux Komitas, archevêque et métropolitain du pays d'Arménie, Modestos, humble prêtre et vicaire de Jérusalem.

« Béni soit Dieu, le père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le père des miséricordes et le Dieu de toutes les consolations, qui nous a consolés de sa puissante consolation dans toutes nos afflictions, par la venue de votre troupeau. Ne nous a-t-il pas en effet consolés par la venue de ceux-ci ? D'abord en nous rappelant les précédents pèlerinages²¹ qu'ils venaient faire aux saints lieux de Jérusalem, ensuite il nous a réjoui le cœur par leur venue, et nous avons reconnu que Dieu ne nous avait pas complètement rejetés. En effet, ce Dieu qui est nôtre, est parmi nous, nous montrant par ces choses ses grands [miracles] accomplis dès avant l'éternité jusqu'à présent. Bénissant sa force et ses miracles, disons avec Paul : Ô Seigneur ! Que tes œuvres sont grandes ! Tu les as toutes faites avec sagesse. En vérité, ses jugements sont impénétrables et ses voies sont incompréhensibles. Car, qui a connu la pensée du Seigneur, ou, qui a été son conseiller ? Ou, qui lui a donné le premier, et il lui sera rendu ? Car toutes choses sont de lui et par lui et pour lui : à lui la gloire dans tous les siècles ! Amen.

Or, comme il a changé en amis nos adversaires et qu'il nous a accordé sa pitié et sa miséricorde²², devant tous nos tyrans, les meurtriers du Seigneur et les Juifs, qui pensaient, en torturant celui-ci, outrager une fois encore celui qui fut torturé pour nous, Notre-Seigneur Jésus-Christ, notre vrai Dieu; eux qui ont osé faire la guerre et qui ont brûlé cette place véritable, la clémence de Dieu a bien voulu les bannir de sa sainte ville de Jérusalem ; eux qui désiraient s'en

²¹ Allusion au pèlerinage annuel que les pèlerins d'Orient font à Jérusalem, à l'époque de Pâques. Une inscription arménienne, cataloguée sous le n° 263 du musée du séminaire arménien de Jérusalem, mentionne la même habitude.

²² Allusion à l'ordre royal qui enjoignait aux soldats persans de faire grâce aux chrétiens de Jérusalem, de rebâtir la ville et de laisser chacun dans sa position.

rendre les habitants, ils entendent [l'ordre] de ne plus y demeurer²³ ; ils ne sont pas jugés dignes de voir la passion vénérable et adorable, ni le tombeau saint et qui a enfermé la vie, ni le saint Golgotha, glorieusement renouvelé. [Car toutes ces choses] voient que leur gloire leur est rendue, ainsi que l'office divin dans tout son éclat, et Sion, la mère des Églises, qui est réédifiée. En apprenant que tous ces endroits adorables sont restaurés, ils enragent de jalousie, non de la bonne jalousie, mais de la jalousie innée de leur ancêtre Caïn. Ils demandèrent à plusieurs reprises, en faisant de grands cadeaux, la permission de rentrer dans la ville sainte ; mais ils n'en ont pas été jugés dignes, empêchés par Dieu, qui nous a châtiés, non pas selon nos œuvres, mais par sa charité paternelle, afin de nous régénérer.

« Mais en t'écrivant [cette chose] miraculeuse, nous te causons de la joie ; la reconstruction de ces lieux adorables a lieu non par l'injustice ou par la ruine, mais grâce à sa miséricorde, par laquelle il a sauvé le monde et [nous] a accordé la connaissance de lui-même.

« Or, ainsi qu'on te l'a dit, grâce à Dieu, par l'intermédiaire de vos saintes prières, toutes les églises de Jérusalem ont été réorganisées et on y célèbre le culte ; la paix [règne] dans cette ville divine et aux alentours, comme on vous le dira personnellement, et comme l'ont vu vos hommes pieux. Tout cela est l'œuvre du même créateur et c'est dans le corps seul que se trouvent les œuvres ; la force n'est pas dans les mains humaines ; car nul corps ne doit se vanter devant lui ; il est notre paix, qui accomplit tout, comme cela a été dit, et qui restaure ; combattant comme à présent, il nous réjouira par l'intermédiaire de vos saintes prières, en prêchant la paix des saintes églises et en nous accordant des pasteurs de son église. Il vous rappellera de prier sans cesse pour nous et de ne jamais manquer à penser [à nous] et veiller sur nous et sur les pauvres de Jérusalem, à accomplir tout ce qui est nécessaire, et, si c'est possible, à faire converger votre amour jaloux pour Dieu vers l'assistance [requis] pour la construction du [Temple] de la Passion vivifiante ; afin que nous soyons gratifiés de ces présents, bons et désirables. Je prie aussi votre Sainteté paternelle de lire cette missive devant les saints évêques qui sont avec vous. »

« La voix annonciatrice de la grande trompette de l'ange nous crie à travers cette lettre arrivée de votre cité divine, nous annonçant une grande joie ; les cieux se réjouiront et la terre sera en liesse ; l'Église en sa gloire et ses enfants seront dans la joie ; et maintenant nous tous, d'une clameur unanime, nous entonnerons le Magnificat angélique, en disant : Gloire à Dieu dans les hauteurs, paix sur la terre et bonne volonté parmi les hommes. »

²³ Les Juifs avaient d'abord pris parti pour les Perses et furent au commencement leurs protégés ; mais bientôt ils furent expulsés de Jérusalem ; ils tuèrent neuf mille chrétiens, avant et pendant le siège.

Sebēos, VII^e siècle, *Histoire d'Héraclius*, chapitre 36

Édition Abgaryan, 1979, p. 118-121

Traduction française Macler, 1904, p. 73-76 et anglaise Thomson, 1999, p. 72-76 = ACA, IV, 2005, p. 512-514

Réponse du catholicos Komitas, vers 620

« Par la grâce de Dieu, de ma part, à moi, chef des évêques, et de la part de tous les évêques orthodoxes, des prêtres, des diacres, des scribes et de tout le peuple arménien, à vous qui avez été persécutés et affligés, frappés de verges, éprouvés, et qui êtes protégés et choyés, consolés et aimés par le Père céleste.

« A toi, excellent frère Modestos et à toutes les églises qui [se trouvent] à Jérusalem, que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que l'amour de Dieu et la paix [vous] soient multipliés.

« D'abord je rends grâce à Dieu pour les consolations dont il nous a consolés, pour que vous-mêmes vous puissiez consoler ceux qui sont dans les peines ; car voici que nous-même, par votre consolation qui nous est parvenue, nous avons été consolés de beaucoup de chagrins et de peines violentes, et des tortures amères qui nous affligent. Mais Dieu est fidèle, qui, par sa clémence paternelle a soulagé tous les troupeaux des croyants de cette façon et nous a fait oublier notre tristesse par la joie de cette nouvelle et par le bruit de la réédification et de la pacification de Jérusalem.

« Mais le prophète nous crie, nous clame et dit : "Consolez-vous ; que mon peuple soit consolé, dit Dieu ; prêtres, parlez au cœur de Jérusalem et consolez-la, car elle fut pleine de souffrance." Dieu s'approche de vous comme de ses fils ; car le Seigneur éprouve celui qu'il aime. Quel père ne conseillera pas son fils ? Nous avons été guéris par ses blessures et le conseil de notre paix [est] en lui. Mais sache toi-même ceci, ô frère bien-aimé. Ces voyages provoquaient une consolation non moindre chez notre peuple aussi, 1) d'abord parce qu'ils oubliaient les douleurs et la tristesse de notre pays ; 2) parce qu'ils lavaient leurs péchés par la pénitence, le jeûne et la charité, en accomplissant ce voyage pénible, sans sommeiller, nuit et jour ; 3) parce que [les pèlerins] baptisaient leurs corps dans l'eau de sainteté, dans les tourbillons enflammés du Jourdain qui a jailli sur tout l'univers, en grâce divine. Car ils répandaient l'angoisse de leur cœur autour du mont Sinaï, proche de Dieu au temps de Moïse, se [disant] l'un à l'autre la parole du prophète: " Venez, montons sur la montagne du Seigneur et dans la maison du Dieu de Jacob". Mais prononçons encore une plus grande [parole] selon la voix apostolique : "l'arrivée au mont de Sion et à la ville du Dieu vivant, dans la Jérusalem céleste, et auprès des armées innombrables des anges et des églises des aînés inscrits au ciel ; la vision du siège de Dieu sur la terre, l'apparition de Dieu juge de tous, assis sur l'autel céleste et sur l'ancre divine.

Mais lorsque le Très-Haut détourna sa face de nous et nous regarda avec l'ardeur du soleil, nos âmes indociles n'ont pas obéi et nous avons été troublés : justice à Notre Seigneur Dieu et honte à nos faces (à nous-mêmes)'. Mais lorsque la miséricorde de Dieu voulut exercer sa douceur énergiquement bienfaisante sur nous qui étions déçus, nous avons été engloutis dans la profondeur de sa majesté. Pour ce message de bonne nouvelle, bénissons de nos bouches, sans repos, de nos langues infatigables, Notre-Seigneur Jésus-Christ, le bienfaiteur, qui fait des miracles, le dispensateur des dons ; car quoique le jour de carnage et d'incendie de ton jugement soit tellement terrible et violent, l'architecte sage qui vous a élus et purifiés comme de l'or au creuset renouvellera de même sa gloire sur toi et te consolera merveilleusement.

« Mais notre bien-aimé nous a déjà dit tout cela, en racontant [comment celui qui] descendait de Sion à Jéricho tomba entre les mains des brigands qui le dépouillèrent et, l'ayant chargé de blessures, le laissèrent à moitié mort et partirent ; [comment] les prêtres qui voyageaient le virent et passèrent outre; [comment] les juifs, les lévites et les païens le virent et passèrent outre; tandis que lui-même s'approcha avec compassion, banda ses blessures, appliqua sur celles-ci sa miséricorde et son sang vivifiant; il manda de mettre sur [les blessures] de l'huile et du vin et de les bander, pour les guérir; et voici qu'on vit [le blessé] conduit à l'auberge et soigné; il donna trois piastres à l'aubergiste. Voici, tu as en main largement pour les remèdes. Tout ce que tu dépenseras pour cet homme, il te le rendra quand il reviendra une autre fois.

« Que Sion ne se lamente plus désormais et que Jérusalem ne se revête plus de deuil, car voici que Christ le roi est arrivé pour sauver et consoler ; la couronne de ta consolation sera arrondie avec sa passion fleurie, et sa mort sera un diadème de consolation sur ta tête. Les fils méchants des Juifs se rongeaient et se consumaient, ô très cher, car les arbres du Christ qu'ils ont coupés avec les haches de leur fureur par la main de bûcherons insensés, voici qu'ils ont poussé des rejetons et qu'ils se sont multipliés. Le Très Haut a rempli ces [endroits] d'oliviers et de palmiers, que les enfants de ceux qui ont crucifié ne seront pas même jugés dignes de voir.

« Mais vous, frères, selon la voix de l'apôtre, soyez vivants dans le Seigneur, restez fermes, soyez consolés, soyez unis, faites la paix et que le Dieu de paix et d'amour soit avec vous. Amen. »

Documents 146-148 : Firmans des califes musulmans en faveur des Arméniens

Nous reproduisons dans cette section les trois firmans attribués à des califes musulmans et relatifs à la reconnaissance du patriarche Arménien de Jérusalem et à la souvegarde des biens de l'Église arménienne et de ses Églises qui lui sont soumises en terre sainte. Les documents ont été copié en arabe archaïsant sur parchemin et enluminés.

Firman de Mohamed à Abraham I^{er}, vers 630

Texte arménien dans RP Paylaguian, *Histoire ecclésiastique arménienne*, Paris, 1941, p. 79-80

Traduction française Yevadian, 2010, p. 16

Aucune édition critique n'existe.

« Moi, Mohamed, fils d'Abdullah, prophète et apôtre de Dieu, à Abraham, patriarche de Jérusalem, et aux évêques arméniens de Damas, et à ceux qui se trouvent dans les autres territoires musulmans, et aux peuples dépendant d'eux, c'est-à-dire aux Ethiopiens, Coptes et Syriens habitant Jérusalem, je leur ai concédé tous leurs couvents, églises, écoles, domaines et champs.

Moi apôtre de Dieu, par le témoignage de Dieu, de même que par le témoignage conscient de toutes les personnes, hommes et femmes, qui se trouvent ici, j'ai promis et donné les églises situées à Jérusalem, le sanctuaire de la Sainte-Résurrection et la grande église Saint-Jacques sise en face de la partie méridionale de la Ville sainte, à côté du monastère de Sion; j'ai donné aussi le couvent des Oliviers et le couvent de la Prison du Seigneur, l'église de Bethléem et les chapelles Saint-Jean et de Samarie (Naplouse) et les oratoires situés à l'arrière du sanctuaire de la Sainte-Résurrection et la totalité des étages supérieurs et intérieurs du Golgotha et le tombeau du Christ où brûle la Lumière et tous les lieux de pèlerinage religieux, les montagnes, les vallées, les domaines et les acquisitions ; je les leur ai donnés au témoignage de Dieu, de l'apôtre de Dieu et de tous les croyants musulmans»

Firman d'Omar en faveur des Arméniens de Jérusalem, vers 640

Traduction française Tchamkerten, 2006, p. 18.

Aucune édition critique n'existe.

« Moi, Calife Omar, en présence du Seigneur et sur la conscience de tous les hommes et femmes qui sont apparus avant moi, je donne aux Arméniens les églises de Jérusalem suivantes : l'église du St Sépulcre et la grande église de St Jacques dans la partie sud de la vieille ville, à côté du

monastère de Sion, j'ai aussi donné le monastère du Mont des Oliviers et la prison du Christ, l'église de Bethlehem et la chapelle de la Résurrection et tout le Gol gotha avec ses étages supérieurs et inférieurs et la Tombe du Christ, où brûlent des lampes à huile. Je leur donne aussi toutes les places de pèlerinage pour les moines, je leur donne les collines et les vallées, ainsi que les propriétés et leurs revenus, croyant dans le témoignage de Dieu, de ses Apôtres et de tous les musulmans. »

Firman d'Ali en faveur des Arméniens de Jérusalem

Ressource numérique

Aucune édition critique n'existe

« Au nom de Dieu le Bienfaisant et le Miséricordieux dont nous sollicitons l'aide,

Louange et reconnaissance au Créateur de l'Univers, bénédictions sur le grand chef et le béni Mohammed et sa tribu sacrée.

Ce qui suit est la traduction écrite par Hashim, fils de Athap, fils de Valas, de l'Edit, fidèle à l'ordre du chef béni des Arabes, le Lion de Dieu, le Saint parmi les Saints, Ali, fils d'Abu Talib, l'élevé, en caractères coufiques, dans le lieu célèbre de Kharanthala, dans le palais magnifique sur le Mont Djafar, en l'an 40 de l'Hégire (660).

Comme certains hommes distingués de la Nation Arménienne, fameux par leur érudition et honorés pour leur dignité, nommément, Jacob Sayid Abdul-Shuyukh, et le fils de Sahan, et Abraham le prêtre, et Isaiah l'évêque et de nombreux autres, au nombre de Quarante m'en avaient entretenu, et m'avait sollicité de rédiger cet édit en leur présence, et qu'ils ont apporté toute assistance à notre envoyé dans les places fortes et les frontières (ce qui fut l'occasion de notre entrevue et de la rédaction de cet édit) – J'ai réalisé cet édit avec eux, en mon nom et au nom de toutes les tribus de l'Islam qui devra prévaloir et que la doctrine du Christianisme continuera. Il sera du devoir de tous les détenteurs du pouvoir, de tous les princes, et de tous les hommes de faire appliquer cet édit, avec l'aide de Dieu, aussi longtemps que la mer sera en mesure de produire des vagues, aussi longtemps que l'herbe poussera sur la terre et que les étoiles donneront leur lumière, aussi longtemps que la lune s'élèvera au-dessus des étrangers. Aucun homme ne devra essayer de violer ou d'altérer cet Edit, ni ne devra augmenter ou minimiser ou changer celui-ci car celui qui l'augmentera, augmentera sa punition et celui qui le minimisera, minimisera notre patience.

Et ceux qui violeront cet édit, devront être considérés comme des intrigants contrevenant à ce que je leur ai accordé (aux Arméniens) et considérés comme ligüés à ceux qui ne me tiennent pas loyauté. Ils deviendront aussi des transgresseurs de l'ordonnance divine et ils encourront pour cela la juste indignation du Dieu Unique.

De plus, la référence du Sayid évêque et des autres dont nous avons écrit les noms auparavant sont une autorité suffisante et irrévocable. Puisque les principaux partisans de la Nativité m'ont demandé d'établir un édit et un traité parmi tous les Chrétiens, placés sous l'autorité de la loi des Musulmans, en vertu de cet édit, il devra régner paix et tranquillité perpétuelle entre Chrétiens et Musulmans. Le contenu de cet édit est authentique et incontestable, et je leur ai donné (aux Arméniens) de mon propre accord et avec une expression réjouie. Je respecterai cet Edit et agirai en conséquence, aussi longtemps que les Arméniens me seront fidèles et continueront à être loyaux à ma gouvernance et ne prendront pas part à aucune opposition contre la religion de mon peuple. S'ils restent fermes dans l'observation de cet édit, alors ils ressembleront aux Musulmans et aux Croyants.

De plus, c'est en réunissant l'ensemble des Musulmans et mes principaux dignitaires et patriarches et c'est en leur présence que j'ai établi cet édit que la Nation Chrétienne m'avait demandé et désirait avoir. J'ai écrit et fait enregistrer pour eux les conditions et les stipulations qui devront être tenues et maintenues avec force. Si dans le futur, un quelconque roi ou prince, ou toute autre personne de rang et d'autorité les opprime ou les traite avec cruauté, ils devront alors produire et présenter mon édit, car il incombe aux rois et à tous les Musulmans d'agir en accord avec nos ordres ; mais les Arméniens aussi, par leurs actes de fidélité et de loyauté, devront obéir à nos obligations et à nos volontés, en conformité avec le contenu du traité que j'ai fait et établi avec eux. Il ne pourra y avoir ni désobéissance ni opposition à mes commandements et vœux. De plus, il est avisé et avantageux de ne pas molester ni opprimer les Chrétiens, car en agissant de manière conciliante, ils seront encouragés à obéir aux stipulations contenues dans mon édit.

Ainsi, mon édit est une charge et une obligation pour ses signataires et paraît harassant et lassant pour les êtres de malveillance et de vice, et je désire qu'il n'y ait aucune controverse entre les Chrétiens et ma nation élevée. Mais si quiconque agit contre tout ce que j'ai écrit concernant les Chrétiens, qui se sont montrés dignes de ma faveur et de ma bienveillance, alors celui-là agit contre la volonté de Dieu, qui m'inspire avec grâce de faire cet acte de bonté envers cette nation et de les sauver des ennuis et des vexations ; car j'ai pris part à une Alliance avec les Patriarches, les Prophètes et tous les saints hommes du premier jusqu'au dernier. Et la parole

de Dieu aux Saints Prophètes, qui est venue du Paradis transportée par l'Ange, nécessite l'obéissance aux lois et l'exécution des devoirs et la foi entière à mon édit divin. Parce que les Chrétiens qui sont sous mon autorité sont mes sujets, et que je suis leur souverain, il est de mon devoir d'avoir l'œil d'un père pour eux et de les protéger de tous les démons et peines ; et pour cela nous serons pleinement récompensés moi et ma nation qui est éparpillée dans différentes parties du monde.

Et le niveau de taxation fixé par moi pour ces nobles doit être strictement appliqué. Aucune demande ne doit être faite au-delà de ce qui a été écrit et sanctionné. Ils ne devront pas être molestés ni opprimés. Leur pays ne devra pas leur être pris. Ils ne devront pas être privés de leur pays. Leurs prêtres ne devront pas être reconvertis. Les moines et les ermites ne devront pas être dérangés dans leur retraite, ni chassés de leurs monastères. Leurs prêcheurs ne devront pas être interdits de prêcher. Leurs demeures et leurs terres héréditaires ne devront pas être dévastées. Personne ne devra enlever ou faire tomber les cloches des clochers de leurs églises. C'est la loi que j'ai établie pour eux. Et ceux qui enfreindront mon Edit, en désobéissant à mes demandes, seront des transgresseurs de l'ordonnance de Dieu, et subiront des punitions sévères et des peines éternelles.

Ne laissez aucune tête couronnée ou homme d'autorité de par les Musulmans ou les Croyants, contraindre les Chrétiens à professer la religion des Musulmans. Ni ne laissez aucun à conduire des controverses en matière de religion avec eux, mais laissez-les les traiter avec gentillesse et tendresse, et sous leur autorité de pitié et de clémence, protégez-les de toute oppression et peine, où qu'ils puissent se trouver et où qu'ils résident. Et si le peuple chrétien est dans le besoin et nécessite une aide pour la construction d'églises et de monastères, pour le rassemblement de leur société et de leur nation, ou pour leurs buts privés et civils, alors les Musulmans doivent les aider et subvenir à leurs besoins par les moyens nécessaires, en leur octroyant une part de leur abondante propriété et de leur butin. Et cela les aidera aussi à de bons conseils et suggestions dans leur commerce, car il plaît ainsi, et il est acceptable aux yeux de Dieu et de son envoyé.

Mais si quiconque viole les ordres de mon édit, alors il est un incroyant et un apostat du divin prophète et sera assurément privé de ses mérites et le prophète le regardera avec colère et mécontentement. Si le têtue et le réfractaire se montre désobéissant et infidèle à cet édit que j'ai établi, il ne pourra prétendre être obéissant et fidèle au fils d'Abu Talib, l'élevé. Car quoi qu'il commande et ordonne, il est du devoir des Musulmans de respecter ses ordres, en portant

secours et miséricorde aux Arméniens à toute époque, jusqu'à la fin de ce monde. Gloire au Créateur de l'Univers. »

Documents 149-151 : traductions en arménien à Jérusalem

Le colophon de la *Vie d'Antoine*, traduit au V^e siècle à Jérusalem:

« Ce livre a été traduit dans la sainte ville de Jérusalem en l'an 450 de la venue de notre seigneur Jésus-Christ, en l'année où notre bienheureux Maštoc' est mort²⁴. »

Un autre colophon mentionne que le catholicos Sahak a envoyé à Jérusalem Xosrov le Traducteur pour y traduire, du grec en arménien, le rituel pour la bénédiction de l'eau le 6 janvier, lors de l'Épiphanie²⁵.

Traduction des œuvres de Denys l'Aréopagite, avec deux versions du colophon du traducteur.

Colophon 1 : « Sainte histoire de saint Denys était (se trouvait) dans la sainte Ville de Jérusalem, nous l'avons traduite du grec en visiagan (*վիսիականն*) ; et nous l'avons traduite dans notre [langue], Jean le Médecin, en 329 [de l'ère = 880] des Arméniens²⁶. »

Colophon 2 : « Sainte histoire de Denys était (se trouvait) dans la sainte Ville de Jérusalem, nous l'avons traduite du grec ; et nous l'avons traduite dans notre [langue], Jean le Médecin, en 319 [de l'ère = 869] des Arméniens²⁷. »

²⁴ Cité dans Thomson, 1986, p. 80, avec ses commentaires.

²⁵ *Chrestomathie arménienne*, éd. Finck, 1903, p. 218-219.

²⁶ « Այս պատմութիւն սրբոյն Դիոնեոիոսի՛ ի սուրբ քաղաքն Երուսաղէմ էր թարգմանեալ ի յունականէն ի վիսիականն. ի մերո թարգմանեաց Յովաննէս բժիշկ. ՅիԹ թուականիս Հայոց: » Peeters, 1910, p. 305, édité dans *Colophons arméniens*, éd. Yovsēp'ian, 1951, I, p. 82. Traduction du père Peeters revue.

²⁷ « Այս պատմութիւն Դիոնեոիոսի սրբոյ ի քաղաքս Երուսաղէմ թարգմանեալ իրիցու յունական. իսկ ի մերո թարգմանեաց Յովաննէս բժիշկ. ՅԺԼ թուաբերութեան Հայոց: » Peeters, 1910, p. 305. Traduction du père Peeters revue.